



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Publié le 04/08/2022

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N°2022-28P

abrogation d'un emplacement de livraison
au droit du 141 rue du Faubourg de Bourgogne

Le maire de la ville de Saint-Jean de Braye,

- Vu le code de la route,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 quatrième partie "signalisation de prescription", livre 1 septième partie "marques sur chaussée",
- Vu l'arrêté 2008-34 du 24 novembre 2008 qui régit le stationnement par l'instauration d'un emplacement de livraison rue du Faubourg de Bourgogne au droit du numéro 141,
- Considérant que le marquage au sol ne correspond plus à l'existant, un emplacement de stationnement « zone bleue » a, en effet, remplacé la place « livraisons » au droit du 141 rue du Faubourg de Bourgogne,

ARRETE

Article 1er

L'arrêté 2008-34 du 24 novembre 2008 est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet au retrait de la signalisation réglementaire.

Article 3

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage sur les lieux réservés à cet effet.

Article 4

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Loiret,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Saint-Jean de Braye,
- Madame la Directrice du Centre Technique Municipal de la ville de Saint-Jean de Braye,
- Madame la Responsable du Service de la Police Municipale de la ville de Saint-Jean de Braye.

Saint-Jean de Braye, le **29 JUIL. 2022**

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjoint délégué à l'éducation et à la jeunesse



Hyacinthe BAZOUNGOULA